

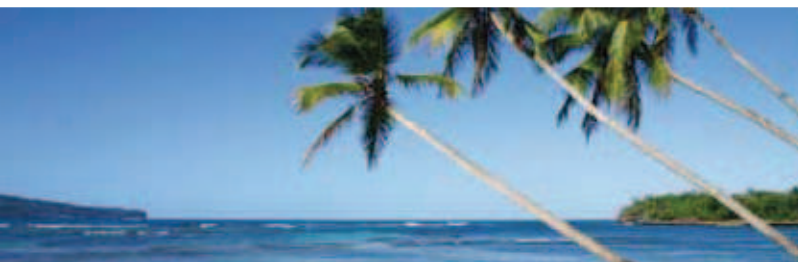
GUADELOUPE



410 500 habitants
(données INSEE de 2011)

0,63%
de la population française

« LE PARTENARIAT : UNE PRIORITÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. »



CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

Georges DRUMEAUX

Désigné à temps partiel par le Préfet de région depuis 2011, placé auprès du Rectorat.

Rectorat

Boulevard de l'Union - BP 480 - 97183 ABYMES
georges.drumeaux@ac-guadeloupe.fr
Tél. 05 90 21 64 66

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

CIBC L2i :
Tél. 05 90 89 33 94

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon les données de l'enquête Information et Vie Quotidienne produites par l'Insee Guadeloupe, au 1^{er} janvier 2009 :

- 25 % des 16-65 ans sont dans une situation préoccupante face à l'écrit : 16 % présentent de graves difficultés.

- 20 % des Guadeloupéens ayant été scolarisés en Guadeloupe ou ailleurs en France sont en situation d'illettrisme et 69 % d'entre elles sont sans diplômes et 36 % sont au chômage.

En 2011, selon les données Journées Défense Citoyenneté (JDC), 20,1 % des jeunes Guadeloupéens sont repérés en situation d'illettrisme, soit 1 404 jeunes.

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN GUADELOUPE

Après la tenue des États Généraux de l'Outre-mer en 2009 la lutte contre l'illettrisme a été énoncée comme une priorité.

Face à ce défi, un chargé de mission régional de l'ANLCI a été nommé, ayant pour principale mission d'assurer la gouvernance de la Charte de partenariat et d'actions pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Il doit, entre autres assurer le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans la Charte, démultiplier les occasions et les lieux d'information sur l'illettrisme, accompagner le repérage des publics, sensibiliser les acteurs sur la lutte contre l'illettrisme et leur apporter un appui méthodologique, et identifier et mutualiser les bonnes pratiques de repérage et de prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

Son rôle de coordination entre partenaires aux niveaux régional, départemental et local est central. Il assure en effet, d'une part, l'animation interministérielle de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme : Rectorat, Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), Direction régionale aux Affaires Culturelles (DRAC), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction régionale des Services Pénitentiaires (DRSP), Bureau du Service National (BSN), Direction régionale de la protection judiciaire et de la jeunesse (DRPJJ), Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Pôle Emploi... D'autre part, il travaille en concertation avec le Conseil régional, les acteurs départementaux et avec l'ensemble des relais territoriaux des instances membres du comité consultatif notamment ceux avec lesquels l'ANLCI a signé une convention : Caisse nationale des allocations familiales, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ; Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) ; Ligue de l'enseignement.

Enfin, le chargé de mission participe au développement des missions et des moyens affectés au centre de ressources hébergé par le centre interministériel des bilans des compétences (CIBC). Toutefois, ce centre ne dispose pas de référent pouvant faire le lien avec la mission régionale.



2

LA CHARTE DE PARTENARIAT ET D' ACTIONS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

La charte, signée entre la préfecture, le Conseil régional, le Département, l'Association des Maires, le Rectorat, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et d'autres partenaires, se décline en projets annuels sur la période 2010-2015 ciblant :

- La prévention de l'illettrisme et la favorisation de l'accès à l'écrit avant la scolarisation, en cours d'enseignement et de formation (axe 1).
- Les mesures spécifiques en direction des adultes favorisant l'acquisition des compétences clés (axe 2).

Outre les objectifs généraux, chaque projet précise les publics prioritaires, les principaux axes d'intervention, les moyens des partenaires signataires, les conditions de réalisation des actions et de leur évaluation.

Les actions concernent tous les publics et doivent favoriser la transversalité des modes de collaboration entre les acteurs de façon à permettre à chacun d'avoir une vision globale de l'organisation et des problématiques que génèrent au quotidien la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Le nombre et la nature des projets identifiés à la signature de la présente charte sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des nécessités qui pourront émerger à l'épreuve de leur mise en œuvre.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit avant la scolarisation, en cours d'enseignement et de formation

La Guadeloupe dispose d'un Plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour la période 2010/2015, actualisé par le chargé de mission régional en juin 2011. Piloté par un conseil académique de la prévention, il vise d'une part, les enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les élèves des collèges, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance (CIPPA) et des lycées, Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) et le dispositif MOREA (module de représentation à l'examen par alternance), d'autre part, les élèves des établissements faisant partie du réseau ECLAIR (Ecoles, Collèges, Lycées, Ambition, Innovation, Réussite) et enfin, les élèves en Réseau de Réussite Scolaire (RSS).

Malgré certaines faiblesses, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui visent prioritairement les familles de catégories socioculturelles défavorisées et les enfants scolarisés à l'école maternelle et au début de l'élémentaire, ont contribué à renforcer les liens sociaux et à valoriser les compétences de ces derniers. Face à ce constat des mesures ont été prises au titre de l'année scolaire 2009/2010 afin de renforcer l'accompagnement des partenaires associatifs pour repositionner le CLAS comme un outil d'aide et d'accompagnement des familles dans leur relation avec l'école. Les Programmes de réussite éducative (PRE) visent à proposer un soutien individualisé et personnalisé à des enfants qui résident dans les quartiers prioritaires politique de la ville, repérés dès les premières années de l'école maternelle et ce, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. L'État (Acsé) y a consacré 673 240 € en 2011.

Le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) a, au titre de son deuxième appel à projet spécifique au DOM, retenu un axe prévention et lutte contre l'illettrisme. Il peut s'agir d'expérimentations ciblant directement les jeunes (la limite haute d'âge est fixée à 25 ans) ; la petite enfance dans le cadre d'actions de prévention très précoces, dès l'école maternelle, voire avant la scolarisation ; d'actions innovantes développées dans le cadre scolaire et périscolaire pour faciliter la maîtrise de la langue française ; de programmes d'entraînement structurés visant la maîtrise de l'oral et de la lecture, de démarches prenant appui sur la langue maternelle des enfants pour améliorer leur maîtrise de la langue française de scolarisation.

Des actions destinées aux enfants de maternelle en vue d'anticiper et de prévenir les situations d'illettrisme chez les enfants de moins de 4 ans, d'une part, et de prévenir l'illettrisme à l'école maternelle en réseaux de réussite scolaire (RRS), d'autre part, seront menées par le rectorat. Les jeunes adultes en difficulté bénéficient du dispositif LEO (Lire, Ecrire, Orienter) dans le cadre de l'École de la seconde chance porté par le Conseil régional. Des outils sont mis à disposition du jeune pour qu'il devienne acteur de sa formation, se resocialise et sécurise son projet professionnel individualisé. Début 2012, 30 stagiaires répartis sur deux sites étaient concernés.

Dans le cadre de l'expérimentation de la maîtrise des Compétences de Base des Apprentis (CBA), l'ANLCI a confié au Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) de Guadeloupe l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'expérimentation : « Maîtrise des compétences de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis » à laquelle ont participé trois centres de formation des apprentis (CFA). L'expérimentation menée a pour but de proposer des solutions concrètes pour sécuriser les parcours de formation de ces apprentis en identifiant des solutions qui marchent ainsi que les clés de réussite et de transférabilité, en les analysant afin d'en proposer à terme la généralisation, tout en prenant appui sur des pratiques et outils déjà existants.



ZOOM

LUTTE CONTRE LILLETTRISME ET SURDITÉ

Cette action qui a débuté en décembre 2011 s'adresse à des personnes sourdes ou malentendantes, reconnues travailleurs handicapés, entre 18 et 40 ans et inscrits à Pôle Emploi. Elle est portée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, Pôle Emploi, deux fondations, les collectivités territoriales et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de Cohésion Sociale.

L'action vise à lutter contre l'exclusion des personnes handicapées résultant d'un manque de structures adaptées à leur handicap. Il s'agit de leur redonner le goût et l'envie d'apprendre et de se retrouver dans un groupe avec un lien social fort dans la communauté sourde.

L'objectif de cette action est de changer le regard sur la surdité et de permettre à ce groupe de sourds et de malentendants de se réinsérer progressivement dans la société avec de nouveaux objectifs sociaux et professionnels et acquérir une autonomie dans la vie quotidienne grâce à l'acquisition des compétences de base.

Mesures spécifiques en direction des adultes favorisant l'acquisition des compétences clés

Les publics avec un bas niveau de qualification sont ciblés au travers du dispositif Compétences Clés porté par la DIECCTE, déployé au travers de conventions passées avec différents prescripteurs (Pôle Emploi - ADI...) et mis en œuvre par 11 prestataires sur 2 ans. Ce dispositif se substitue aux dispositifs anciens Illettrisme, l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires d'acquérir les connaissances manquantes dans le cadre d'un parcours professionnel individualisé. Début 2012, la DIECCTE enregistrait 1970 prescriptions, dont 73 % de demandeurs d'emploi, et 970 entrées en formation.

S'agissant des salariés, le dispositif « 1001 lettres », porté par OPCALIA, vise à développer les compétences de base des salariés en situation d'illettrisme et à apporter une réponse pratique à la préoccupation de l'entreprise. Bâti autour de la situation de travail, il facilite le lien entre la formation et le vécu professionnel. En 2011-2012, 49 salariés ont bénéficié du dispositif. Le Fonds Assurance Formation Salariés Exploitations Agricoles (FAFSEA) a également déployé des actions en direction d'une centaine de salariés au travers de plusieurs modules de 200 heures.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ANLCI, AGEFOS PME et ses entreprises adhérentes, la DIECCTE et des organismes de formation, des actions sont menées dans 9 entreprises auprès de 65 salariés de niveau IV et infra repérés en situation d'illettrisme pour améliorer leurs compétences. Il s'agit de faciliter le repérage des situations d'illettrisme, d'impliquer le salarié dans une formation illettrisme clairement reliée à l'activité professionnelle pour pouvoir susciter l'envie d'y adhérer, de la suivre et de valoriser leurs compétences.

Le public des détenus est également bénéficiaire d'actions de repérage soutenues par la DIECCTE, l'Agence départementale d'Insertion et la Fédération des Œuvres Laïques (FOLG), des actions ciblent des publics fragilisés, avec un bas niveau de qualification (niveau V ou V bis) et sans aucun niveau de qualification, des bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi afin de les diriger vers la formation adéquate.

Former des candidats à une démarche VAE repérés en situation d'illettrisme pour qu'ils soient capables d'analyser, puis de « mettre en mots », leur activité professionnelle, telle est l'ambition du GIP DAIFI en partenariat avec DAVA (Centre de validation des acquis), les OPCA et/ou entre les GRETA et OPCA.

Enfin, des actions de réinsertion sociale et professionnelle sont menées en direction du public sourd ou malentendant, reconnu travailleur handicapé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et inscrit au Pôle Emploi en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil général. L'objectif est de redonner à ce public le goût d'apprendre et d'acquérir une certaine autonomie dans leur vie quotidienne.

Actions de sensibilisation auprès des acteurs du champ de la lutte et de la prévention de l'illettrisme

Outre ces deux axes inscrits dans la Charte régionale, et en tant que corollaires des actions qui les composent, des actions de sensibilisation auprès des acteurs du champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme sont menées en Guadeloupe.

L'ensemble du réseau des missions locales est formé au repérage des situations d'illettrisme. Afin d'augmenter la capacité d'accueil et de systématiser le repérage, il s'agit pour ces dernières de sensibiliser et professionnaliser leurs chargés d'accueil. De plus, les missions locales s'emploient à inciter les jeunes en situation d'illettrisme à se former en évaluant leurs besoins de formation et en élaborant des parcours de formation.

En 2010, dans le cadre de la déclinaison de l'accord-cadre signé entre l'ANLCI et Pôle Emploi 22 référents de Pôle Emploi ont été formés afin de démultiplier sur leur site d'origine des actions de repérage systématique du public en situation d'illettrisme, dans le cadre d'un partenariat entre la DIECCTE et le GIP DAIFI. Au final, un réseau de correspondants sur l'ensemble de la région (11 agences) a pu être mis en place.

Des élus, directions générales des services, directions des ressources humaines, cadres dirigeants des collectivités territoriales, et de proximité (tous services, et autres établissements publics) sont sensibilisés et accompagnés - à la demande - à la problématique de l'illettrisme par la Délégation Guadeloupe du CNFPT en partenariat avec l'Association des Maires de Guadeloupe, l'association et réseaux professionnels (DRH, DGS...) et les organismes de formation désignés. Les objectifs à terme sont de pouvoir désigner des référents illettrisme dans les collectivités et les inscrire aux actions de formation d'accompagnement des personnes en difficulté.

Enfin, les opérateurs des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et le Plan régional pour l'emploi (PRE) seront sensibilisés sur les enjeux de la lutte contre l'illettrisme, le repérage des difficultés de lecture, la nécessité d'améliorer l'information des intervenants ainsi que leur capacité à prendre en charge ce type de public.

4

UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- La Charte s'inscrit en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) relatif au développement de l'apprentissage 2011-2015 dans son objectif de renforcement de l'apprentissage en Guadeloupe.
- Le Contrat de projet Etat-Région (CPR) 2007-2013 intègre des actions de formation (apprentissage des savoirs de base), d'accompagnement (repérage et orientation, soutien aux centres ressources, soutien à l'animation du réseau des acteurs de lutte contre l'illettrisme - LC) et d'actions de portée générale (colloques, outils d'information, conception d'outils pédagogiques) visant à la maîtrise des savoirs de base.
- En cohérence avec la Charte, le Projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF) 2011-2015 prévoit une plus grande coordination des actions de chacun au sein d'un comité permettant de piloter une politique régionale ambitieuse de prévention et de lutte contre l'illettrisme.